

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2019 A 20 H 00

Convocation du 29 octobre 2019

PRESENTS : Mr le Maire, Mrs Cloche, Reynaud, Mme Paillard, Mrs Gachon, Martinat, Guénard, Escoffier, Roig, Rouby Mmes Gordillo, Ranc.

ABSENTS : Excusées : Mme Boureghda, Mme Gambetti.

Secrétaire de séance : Mme Paillard.

.....

SITE NATURA 2000 : Consultation règlementaire sur la modification du périmètre de la zone. Avis motivé du Conseil Municipal

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet de modification du périmètre du site « Natura 2000 » qui concerne la commune de Baume et porte sur l'emprise du lit de la rivière Le Lez qui s'ajoute au périmètre actuel « Sable du Tricastin ».

Ce nouveau périmètre représente un secteur de nourrissage ou un corridor de transit essentiels aux populations de chiroptères.

Le travail de précision du futur périmètre a été conduit par la Ligue pour la Protection des Oiseaux Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du marché d'animation et de mise en œuvre du document d'objectif du site entre la DDT 26 et la LPO Auvergne-Rhône-Alpes.

Le conseil municipal est appelé à délibérer afin de donner un avis motivé sur ce nouveau périmètre.

Après en avoir délibéré, à la majorité des voix (6 contre – 5 pour – 1 abstention), le conseil municipal émet un avis défavorable à la modification du périmètre du Site Natura 2000 sur la commune, compte tenu de l'absence de consultation des propriétaires concernés par le projet ainsi que les craintes de réduction des zones de chasse et de pêche.

P.U.P (PROJET URBAIN PARTENARIAL) – LOTISSEMENT LA GRANIERE – Délibération modificative des crédits 2019 pour anticiper les dépenses programmées 2020

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de voter des crédits supplémentaires sur l'exercice budgétaire 2019 afin de permettre le paiement de la participation financière de la commune pour les travaux des équipements publics nécessaires à l'opération d'aménagement du lotissement « la Granière », selon la convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) entre la Commune et les aménageurs, approuvée par délibération du conseil municipal en date du 30 septembre 2019 :

Une délibération est prise à la majorité (1 abstention : Mr REYNAUD, partie prenante dans l'opération du lotissement « la Granière ») pour approuver la décision modificative suivante.

Compte 2315 - dépenses d'investissement TTC : 177 704 €

Compte 1328 - recettes d'investissement (participation des aménageurs) : 96 700 €

DEPENSES

RECETTES

Compte 2315 : 177 704 €

Compte 1328 : 96 700 €

Déséquilibre positif section : 81 004 €

ENTREE VILLAGE (ROUTE DE VALREAS) – Délibération modificative des crédits 2019 pour anticiper les dépenses programmées (mission de maîtrise d'œuvre) en 2020

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de voter des crédits supplémentaires sur l'exercice budgétaire 2019 afin de permettre le paiement de la mission de maîtrise d'œuvre pour l'étude et restauration de l'aménagement de l'entrée EST du village (RD 341, route de Valréas) approuvée par délibération du conseil municipal en date du 25 mars 2019.

Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver la décision modificative suivante :

Compte 2315 – Dépenses TTC : 22 692 €

Recettes : déséquilibre positif section

DEPENSES

RECETTES

Compte 2315 : 22 692 €

Déséquilibre positif section : 22 692 €

PROPOSITION DES CONVENTIONS DE GROUPE « PREVOYANCE » et « SANTE » après mise en concurrence du Centre de Gestion pour les agents communaux

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le centre de Gestion de la Drôme a mis en concurrence son marché de protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation. Le contrat en cours avec la MNT pour le risque Prévoyance » arrive à échéance le 31 décembre 2019.

Par délibération du 25 mars 2019, la commune de Baume a décidé de se joindre à la mise en concurrence proposée par le Centre de Gestion de la Drôme pour la passation de la convention de participation des risques PREVOYANCE ET SANTE.

A l'issue de l'analyse des offres, le marché a été attribué à IPSEC Assureur. (Groupe Malakoff-Mederic-Humanis).

Il revient au Conseil municipal de se prononcer sur l'adhésion à la convention de participation couvrant le risque Prévoyance par le CDG26, dans le respect des dispositions du décret n° 2011-1474 du 08 novembre 2011, en fixant un montant de participation à verser aux agents et se prononcer sur les modalités de versement.

Une délibération est prise à l'unanimité pour fixer le montant mensuel de la participation communale à 7 € par agent ; il choisit le pourcentage de 0.85 € de la base de cotisation de l'agent à hauteur de 47.50 % du TBI (traitement Brut Indiciaire), NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire) et RI (Régime Indemnitare).

Chaque agent aura donc le choix de sa base de cotisation.

Pour le contrat « SANTE », le préavis de résiliation d'une mutuelle étant en général de 2 mois, l'adhésion pour le 01 janvier 2020 est impossible (formalités à effectuer avant le 31 octobre 2019), la question sera discutée ultérieurement.

CONVENTION AVEC LA SAUR pour la facturation et la perception de la redevance d'assainissement collectif à compter du 01 janvier 2020

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il doit délibérer pour l'autoriser à signer la convention entre la SAUR et la commune pour la facturation et la perception de la redevance d'assainissement collectif.

Mr ESCOFFIER précise au conseil qu'il a demandé ce jour, à la Société SAUR, de lui envoyer la convention corrigée avec les modifications apportées sur le déroulement du recouvrement et la mise en demeure.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention modifiée dès sa réception.

DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL (2 titulaires et 2 suppléants) après adhésion du Syndicat des eaux avec le R.A.O (Rhône-Aigues-Ouvèze) au 1^{er} janvier 2020.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal désigne :

Conseillers titulaires :

- ESCOFFIER Patrice
- REYNAUD Guy

Conseillers suppléants :

- GUENARD Jérôme
- MARTINAT Hervé

ECOLE – Compte rendu du Conseil d'école - CHOIX du nom de l'école

Mme PAILLARD rend compte de la réunion du conseil d'école. La directrice, Jeanne ICARD, sera titulaire cette année, secondée par Julia MERG, nouvellement nommée à la rentrée de septembre. Le nombre des élèves est de 69.

Election des parents d'élèves : ont été élues : Titulaires : Mmes LARICCHIUTA, BAILLEUL ET LAFFONT, Suppléantes : Mme MALLET.

Projets pédagogiques :

Jardin et écologie.

Intervenante de la CCDSP sur le tri des déchets début décembre.

Piscine : sorties sous réserve de l'obtention de l'agrément piscine par un nombre suffisant de parents d'élèves.

Rugby : animation pour les classes élémentaires.

Môm danse : participation de la classe maternelle.

Salon du livre de Jeunesse de St Paul : intervention d'un auteur dans la classe.

Sortie de fin d'année : festival de l'enfance de l'art compagnie Gazoline à St Peray le 09 juin.

Exposition sur la bataille de Montélimar à la salle des fêtes : classe de Mme MERG

Sécurité :

Exercice attentat intrusion : effectué en octobre

En cas d'intrusion, réflexion sur le moyen de faire passer l'information au sein de l'école tout en restant discret : peut-être la pose d'un système de voyants lumineux.

Travaux : divers travaux signalés ;

Les parents demandent la pose d'un panneau « roulez au pas » ou zone 30.

NOM DE L'ECOLE

Une délibération est prise à la majorité (11 Pour – 1 Abstention (Mme RANC) pour nommer l'école de Baume « Ecole publique des Balmes » suite au retour des questionnaires adressés aux habitants par le biais du Bulletin Municipal.

MUR ACCES CIMETIERE – Suivi du dossier

Plusieurs réunions sur place avec les propriétaires, le Maire et des adjoints se sont tenues, lors desquelles la dangerosité a été avérée et le financement des travaux abordé.

La mairie a mis en place un périmètre de sécurité provisoire.

Les propriétaires ont engagé à leurs frais un géomètre, afin d'effectuer un bornage pour déterminer les limites de propriété. Les conclusions de la mission du géomètre n'ont pas été communiquées à la mairie depuis.

Par courrier du 06 novembre dernier (en pièce jointe), les propriétaires ont résumé les échanges et la situation de ce dossier ainsi que leur proposition d'un financement à 50% de chacune des parties.

L'assistance juridique de la SMACL, assurance de la Mairie, sera sollicitée afin qu'il soit possible de connaître les droits et obligations de chaque partie, la municipalité considérant que ce mur n'est pas mitoyen et n'appartient pas à la commune.

HANGAR

Clôture : le devis de SIV Clôture a été retenu pour la somme de 6 775.50 € de fourniture et pose de clôture ainsi que 1 290 € pour le portail. Le devis de « CLASSOTEC » pour les étagères s'élève à 567 € H.T.

Mr GACHON donne lecture de l'analyse financière du Hangar ainsi que le financement de cette opération. La production électrique estimée à 2400 € par an sur une durée de 20 ans devrait contribuer à un excédent de recette de 12 606.02 €.

QUESTIONS DIVERSES

Travaux colombarium :

L'entreprise DELPAPA n'a pas commencé les travaux en raison des intempéries et de la fréquentation du cimetière pour la Toussaint. Les travaux devraient commencer semaine 46.

Cérémonie du 11 novembre

Début de la cérémonie à 11 H 15 devant la Mairie.

Le défilé sera suivi d'un apéritif et d'un repas « Choucroute » organisé par l'amicale des Devoirs de Mémoire.

Subvention :

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de remerciement de l'Association des Donneurs de Sang du Tricastin à la suite de l'aide du Conseil municipal.

Prochain conseil municipal : Lundi 16 décembre à 18 H 00

FIN DE REUNION : 22 H 00